



## MAIRIE DE ROEULX



Vous venez d'emménager sur la commune, votre enfant est âgé de 2 ans (révolus au 31/08/2020) et vous souhaitez le scolariser.

Afin de respecter les consignes de sécurité mises en place dans le cadre du **COVID 19**, nous privilégions le dossier en format dématérialisé.

Les familles n'ayant pas d'accès informatique peuvent venir chercher le dossier au service enfance jeunesse.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Mme Audrey Zarembo au **03.27.21.43.02** aux horaires habituels ou par mail :

[enfance-jeunesse@roeux.fr](mailto:enfance-jeunesse@roeux.fr)

## **Comment procéder à l'inscription ?**

1. Je remplis la demande d'inscription ou la demande de dérogation disponibles sur le **Portail Familles** ou le site de la ville : [roeux.fr](http://roeux.fr),
2. Je rassemble les pièces justificatives,
3. J'envoie mon dossier d'inscription en le scannant (ou en format photo) par mail à cette adresse : [enfance-jeunesse@roeux.fr](mailto:enfance-jeunesse@roeux.fr),
4. Un mail de réception me sera envoyé par le service enfance-jeunesse,
5. Après avis de la commission, une autorisation d'inscription signée par le Maire vous sera délivrée pour être donnée à l'école.

Pour les familles n'ayant pas d'accès internet, le **dépôt du dossier d'inscription** peut s'effectuer dans la **boîte aux lettres** de la Mairie ou au service enfance jeunesse.

## **Liste des pièces justificatives nécessaires à l'inscription :**

- Copie du carnet de vaccination à jour,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Copie intégrale du livret de famille,
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école),
- Copie du jugement attestant du mode de garde (en cas de séparation ou divorce des parents),
- Copie du contrat de travail assistante maternelle en cas de demande de dérogation.